



N° 2024_046

JEUNESSE – Convention de partenariat avec Familles Rurales pour les formations BAFA et BAFD

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 3 juin 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUIILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUIILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 21
Votants : 21

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la précédente Convention de partenariat avec Familles Rurales pour les formations BAFA et BAFD et la délibération du 25 mars 2024 adoptant la convention de partenariat ;

Considérant que le parcours de formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur favorise l'autonomie des jeunes et leur offre un apprentissage complémentaire ;

Considérant que par cette convention de partenariat la commune s'engage à respecter les dispositions suivantes :

- Promouvoir le partenariat auprès des jeunes de la commune et transmettre les informations fournies par Familles Rurales destinées aux stagiaires,
- Participer financièrement à la formation et fournir à chaque stagiaire une attestation de prise en charge ;

Considérant qu'une délibération a été prise le 25 mars 2024 avec les tarifs de participation de la CAF, que ces tarifs ont été modifiés pour l'année 2024.

Aujourd'hui la CAF du Loiret a revu sa participation aux aides comme suit :

- Pour la formation générale BAFA, la participation de la CAF passe de 350€ à 300€ en internat, et de 250€ à 200€ en demi-pension ;
- Pour la formation d'approfondissement, la participation de la CAF passe de 250€ à 200€ en internat et de 150€ à 100€ en demi-pension.

Une participation de la CAF aide Nationale de 200€ sera également versée après la session d'approfondissement.

Le BAFA revient aujourd'hui à 270€ en internat, 280€ en demi-pension et 215€ en internat sous tente.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

DE POURSUIVRE les 5 jours de bénévolat avant inscription ;

DE REMUNERER les 14 jours de stage pratique en tant qu'animateur stagiaire ;



N° 2024_046

JEUNESSE – Convention de partenariat avec Familles Rurales pour les forma

DE PARTICIPER à hauteur de la moitié du reste à charge à la formation Bafa en internat, demi-pension ou internat sous tente, soit 135€ en internat, 140€ en demi-pension et 107.50€ en internat sous tente.

D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention et à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le **07 JUIN 2024**

Le Maire



Frédéric CUILLERIER

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **07 JUIN 2024**
Et de l'affichage le **07 JUIN 2024**

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

